



LABEL
EXCELLENCE

www.label-excellence.com

MÉTHODOLOGIE D'ÉVALUATION



Garanties des Accidents de la Vie

AVERTISSEMENTS

Ce comparatif recense exclusivement des contrats individuels accidents en cours de commercialisation. Il a été réalisé en fonction de la documentation (conditions générales, documentation commerciale, notice d'assistance) en notre possession lors de son édition. Les caractéristiques des garanties des accidents de la vie présentées ici sont d'ailleurs susceptibles d'avoir évolué depuis la parution.

Les diverses garanties des accidents de la vie du marché sont l'objet d'évolutions, d'améliorations et d'innovations constantes. Notre méthode s'appuyant principalement sur la comparaison d'une offre par rapport à l'ensemble des offres du marché à un moment T, les contrats dont les caractéristiques n'ont pas été améliorées d'une année sur l'autre courent le risque de se voir mécaniquement attribuer des notes inférieures à celles de l'année précédente.

MÉTHODOLOGIE D'ÉVALUATION GARANTIES DES ACCIDENTS DE LA VIE

Plusieurs niveaux de prestations (fonction du seuil d'AIPP couvert ou des plafonds d'indemnisation) peuvent être proposés sur un contrat Garantie des accidents de la vie.

Quand le contrat propose plusieurs niveaux de couverture, nous analysons au maximum, trois niveaux de prestations. La note des formules analysées est une moyenne pondérée des notes décrites ci-dessous. À noter que deux types de contrats coexistent : les contrats de type indemnitaire et les contrats de type forfaitaire. Chaque contrat est donc analysé au sein de la catégorie qui lui correspond.

La note du contrat est égale à la moyenne des notes obtenues par chacune des formules analysées ou à la note de la formule étudiée si seul un niveau de couverture est proposé. Les contrats dont la note globale figure en tête du marché se voient attribuer le Label d'Excellence de notre rédaction.

ÉTENDUE DE LA COUVERTURE

(coef.7 pour les contrats indemnitaires et coef.4,5 pour les contrats forfaitaires)

Limites d'âge à l'adhésion et en fin de garantie (coef.1)

Limite d'âge à l'adhésion (coef.1) : Nous positionnons les limites d'âge à l'adhésion sur le marché. Le maximum de point est accordé aux contrats sans limites d'âge.

Limite d'âge en fin de garantie (coef.1) : Nous positionnons les limites d'âge en fin de garantie sur le marché. Le maximum de point est accordé aux contrats sans limites d'âge.

Plafond d'indemnisation AIPP (coef.4)

Les plafonds sont positionnés sur le marché. Plus le plafond d'indemnisation est élevé, plus la note est importante.

Plafond d'indemnisation décès (coef.3)

Les plafonds sont positionnés sur le marché. Plus le plafond d'indemnisation est élevé, plus la note est importante.

Modalités d'indemnisation et avances (coef.2)

Délai de paiement des indemnités et délai de présentation de l'offre (coef.3 pour les contrats indemnitaires et coef.2 pour les contrats forfaitaires) : Nous positionnons sur le marché les délais de paiement et les délais de présentation de l'offre en accordant le maximum de points aux délais les plus courts.

Avance (coef.2) : Un maximum de points est accordé si une avance avant la consolidation est possible. Nous positionnons également le délai de présentation de l'offre et accordons le maximum de points aux délais les plus courts.

La note Modalités d'indemnisation et avances est une moyenne pondérée des deux notes listées ci-dessus.

Préjudices indemnisés (coef.6 uniquement pour les contrats indemnitaires)

Des points sont attribués si les préjudices suivants sont indemnisés :

- Dépenses de santé actuelles (coef.0,5)
- Perte de gains professionnels actuels (coef.2)
- Déficit fonctionnel temporaire (coef.0,5)
- Souffrance endurée (coef.2)
- Dépenses de santé futures (coef.1)
- Perte de gains professionnels futurs (coef.3)
- Incidence professionnelle (coef.2)
- Préjudice scolaire, universitaire ou de formation (coef.2)
- Préjudice d'agrément (coef.2)
- Préjudice esthétique permanent (coef.3)
- Préjudice sexuel (coef.1)
- Frais de logement adapté (coef.3)
- Frais de véhicule adapté (coef.3)

- Assistance d'une tierce personne (coef.3)
- Frais d'obsèques (coef.2)
- Perte de revenus des proches (coef.3)
- Préjudice d'affection (coef.3)
- Frais divers des proches (coef.2)

Seuil d'AIPP (coef.6)

Des points ont été accordés en fonction des différents seuils d'AIPP disponibles sur le contrat. Un maximum de points est accordé pour un seuil d'AIPP à 1 %. Les notes diminuent selon l'importance du seuil considéré.

La note Étendue de la couverture est une moyenne pondérée des notes décrites ci-dessus.

ACCIDENTS COUVERTS

(coef.4)

Ensemble des accidents couverts hors sports dangereux (Coef.6)

Des points sont attribués si les accidents suivants sont pris en charge :

- Accidents domestiques (coef.2,5)
- Accidents dus à des attentats ou agressions (coef.2)
- Accidents médicaux (coef.1)
- Accidents dus à une catastrophe naturelle (coef.1)
- Accidents dus à une catastrophe technologique (coef.1)
- Protection du conducteur (coef.0,5)
- Accidents de la circulation (coef.1)
- Accidents scolaires (coef.2)
- Accidents lors de loisirs (coef.1)
- Accidents de trajet pour aller travailler (coef.0,5)
- Accidents professionnels (coef.0,5)
- Accidents des petits-enfants mineurs pendant leur garde à titre temporaire chez les grands-parents (coef.1,5)

La note Accidents couverts (hors sports dangereux) est une moyenne pondérée des notes listées ci-dessus.

Accidents dus à un sport dangereux (coef.1,5)

Pour les accidents dus à un sport dangereux, nous listons les exclusions associées à la pratique d'un sport. Sont analysés les sports animaliers, automobiles, motocyclistes, cyclistes, de neige, de glace, de haute montagne et d'escalade, nautiques, nautiques de traction, subaquatiques, en eaux vives, souterrains, de combat, aériens motorisés et aériens non motorisés. Plus les exclusions sont rares, plus la note est élevée.

Exclusions de santé (coef.0,5)

Nous analysons les exclusions des affections suivantes : psychologique, psychiatrique, musculaire, articulaire, ten-

dineuse et discale, cardio-vasculaire et vasculaire, les accidents ou traitements médicaux résultant d'expérimentations biomédicales et les affections virales, microbiennes et parasitaires. Pour chaque item couvert, un point est attribué.

La note globale Accidents couverts est une moyenne pondérée des trois notes listées ci-dessus.

ASSISTANCE (coef.1,5)

Nous notons les prestations suivantes:

- Protection juridique
- Assistance téléphonique
- Soutien psychologique
- Bilan de situation
- Aide au retour à l'emploi
- Présence d'un proche
- Garde des enfants
- Garde malade
- École à domicile
- Garde des ascendants dépendants
- Garde des animaux de compagnie
- Livraison de repas ou de médicaments
- Recherche de prestataires

- Aide-ménagère
- Frais de recherche ou de secours
- Frais médicaux à l'étranger
- Assistance obsèques
- Rapatriement du corps
- Rapatriement du blessé

Pour chaque prestation, cinq points sont accordés si la prestation est couverte, aucun point en l'absence de couverture.

La note globale Assistance est une moyenne des notes obtenues sur l'ensemble des prestations étudiées.

TARIFS (coef.2)

Les tarifs sont positionnés sur le marché selon le seuil d'AIPP couvert par la formule sur l'ensemble des cibles du contrat (Solo, Couple, Famille, Famille monoparentale, Senior solo, Senior duo et Senior famille). Plus les tarifs sont réduits, plus les notes sont importantes.

La note globale Tarifs est une moyenne des notes obtenues pour chaque profil.

LES PRODUITS ANALYSÉS EN 2024

ALLIANZ - GARANTIE DES ACCIDENTS DE LA VIE ALLIANZ
LA BANQUE POSTALE - ASSURANCE DES ACCIDENTS DE LA VIE
GROUPAMA - GARANTIE DES ACCIDENTS DE LA VIE
ABEILLE ASSURANCES - ABEILLE PROTECTION ACCIDENT
GAN PREVOYANCE - GAN PREVOYANCE GARANTIE DES ACCIDENTS DE LA VIE
CREDIT MUTUEL / CIC - ASSURANCE ACCIDENT DE LA VIE
CREDIT AGRICOLE - ASSURANCE DES ACCIDENTS DE LA VIE
LCL - ASSURANCE DES ACCIDENTS DE LA VIE
MAIF - PRAXIS SOLUTIONS
MAE - MAE FAMILLE PLUS
MATMUT - MULTIRISQUES ACCIDENTS DE LA VIE
SOCIETE GENERALE - ACCIDENTS DE LA VIE
MNH - MNH ACCIDENTS DE LA VIE
MUTUELLE SAINT CHRISTOPHE ASSURANCES - MSC FAMILIA
THELEM ASSURANCES - ASSURANCE ACCIDENTS DE LA VIE PRIVEE
MAE - MAE FAMILLE
GROUPE PASTEUR MUTUALITE - GPM ACCIDENT DE LA VIE
BANQUE POPULAIRE - MULTIRISQUE DES ACCIDENTS DE LA VIE
GMF ASSURANCES - ACCIDENTS ET FAMILLE
EUROFIL - PROTECTION FAMILIALE ACCIDENT EUROFIL
AMF ASSURANCES / MATMUT FAMILIAL - COMPLEMENTAIRE
BNP PARIBAS - PROTECTION ACCIDENTS DE LA VIE
CAISSE D'ÉPARGNE - GARANTIE DES ACCIDENTS DE LA VIE CAISSE D'ÉPARGNE
MMA - PROTECTION DES ACCIDENTS DE LA VIE MMA
CAISSE MEUSIENNE D'ASSURANCES MUTUELLES (CMAM) - PULSIA
GARANTIE DES ACCIDENTS DE LA VIE
MUTEX / HARMONIE MUTUELLE - GARANTIE ACCIDENTS DE LA VIE
GROUPE AESIO - AESIO PREVOYANCE ACCIDENT
MAAF - TRANQUILLITE FAMILLE
LA MUTUELLE GENERALE - KIMONO
MATMUT - MULTIRISQUES ACCIDENTS DE LA VIE SERENITE
AG2R LA MONDIALE - GARANTIE PROTECTION ACCIDENT
MNH - MNH ACCIDENT +
FRANCE MUTUALISTE (LA) - ASSURANCE ACCIDENTS DE LA VIE LFM
LA MUTUELLE GENERALE - POSEO